

TABLE DES MATIÈRES

CONSEIL MUNICIPAL	4	AFFAIRES	16
Mot du maire Conseil 2021-2025	4 5	Service de développement économique Mont-Tremblant, un endroit privilégié	16
Séances des conseils	5	pour les investisseurs	17
Comités et commissions	5	P - 21. 100 000.000	
Avis publics	5	PROGRAMMES	18
INFOS PRATIQUES	6	Une naissance, un livre	18
		Un enfant, un arbre	18
Nous joindre	6	Bébécolo	18
Soyez informés en tout temps!	7	Produits hygiéniques réutilisables	19
Cartes Accès et Expérience	8	Composteur	19
Compte de taxes	9	Dispositifs d'économie d'eau potable	19
		Barils récupérateurs d'eau de pluie	19
PORTRAIT DE LA VILLE	10	Jumelage Mont-Tremblant – Châtel	19
		Parc d'affaires durable – crédit de taxes	20
Un peu d'histoire	10	Subvention d'accessibilité universelle	20
Logo et emblèmes	10	Soutien aux organismes du milieu	21
Le nom Mont-Tremblant	11	Cours de ski alpin et de planche à neige	21
Une ville surprenante	11	Cours de tennis et de golf	21
Un territoire, cinq pôles	12		
Centre de villégiature Tremblant	12	CULTURE	22
Le centre-ville	12	Bibliothèques	22
Domaine Saint-Bernard	13	Circuits culturels	22
Parc national du Mont-Tremblant	13	Marchés	23
Le Village	13	Salles d'exposition	24
			24
ADMINISTRATION MUNICIPALE	14	Spectacles et événements	24
Mont-Tremblant Destination 2030	14		
Politiques et plans structurants	15		
Structure organisationnelle	15		

LOISIRS	26	SÉCURITÉ PUBLIQUE	42
Complexe aquatique	26	Service de sécurité incendie (SSIMT)	42
Centre sportif	26	Sûreté du Québec (SQ)	43
Aréna Gilles Cadieux	26	Cour municipale	43
Cours, ateliers et activités	27	Système d'alerte automatisé	44
Camp de jour	27	Situation d'urgence : êtes-vous prêts?	45
Réservation de salles et plateaux	27		
Terrains de sport	28	RÈGLEMENTS	46
Parcs et patinoires	29		46
Réseau de sentiers	30	Abri d'auto temporaire	46
Vélo de route	31	Coupez les moteurs Stationnement de nuit	46
Domaine Saint-Bernard	32	Ventes-débarras	46
Parc national du Mont-Tremblant	33		46
Rampes de mise à l'eau	33	Fertilisants et pesticides	46
Parcours canotable	33	Lavage des embarcations	47 47
Jeux d'eau	33	Remplissage de piscine Rives et milieux humides	
Plages	33	Arrosage	47 47
		Feux en plein air	48
ENVIRONNEMENT	34	Installations septiques	48
La materia de materia de la sectiona	2.4	Système d'alarme	48
La nature au cœur de notre gestion Matières résiduelles	34	Nourrissage des cerfs	49
	35	Chats et chiens	49
Écocentre	35		
Animaux sauvages	36		
Espèces nuisibles	37		
Insectes piqueurs	37		
MILIEU DE VIE	38		
Services de santé	38		
Habitation	38		
Centres de la petite enfance	39		
Éducation	39		
Emploi	40		
Transport en commun	40		
Bornes de recharge électrique	41		
Réseau wi-fi gratuit	41		
Jardin communautaire	41		
Parc canin	41		

CONSEIL MUNICIPAL



MOT DU MAIRE

Citoyennes et citoyens, nouvelles Tremblantoises et nouveaux Tremblantois, bienvenue dans le guide *Vivre à Mont-Tremblant*!

Découvrez ou redécouvrez votre ville grâce à ce guide qui réunit l'ensemble des renseignements utiles concernant votre milieu de vie.

Vous vous êtes sans doute déjà rendu compte de la richesse de notre territoire: montagnes, lacs, sentiers, infrastructures sportives et culturelles de qualité, sans oublier notre patrimoine et nos attraits touristiques distinctifs. Vous trouverez tout cela dans ce guide, ainsi qu'une liste exhaustive des services et des programmes municipaux à votre disposition. Je vous invite donc à le conserver précieusement.

Je profite de l'occasion pour vous informer des nombreuses façons dont vous pouvez vous impliquer dans votre communauté. Des comités, des organismes à but non lucratif, des associations sportives et caritatives, des regroupements culturels... Il y en a pour tous les goûts!

Je veux également inviter chacune et chacun d'entre vous aux séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération, qui ont généralement lieu le deuxième lundi de chaque mois. C'est la meilleure façon de suivre la vie municipale et l'évolution des dossiers qui vous tiennent à cœur. Si vous habitez le pôle Village ou celui du centre-ville, vous pouvez aussi participer aux réunions des comités de quartier. Une manière simple de soutenir la démocratie au niveau local.

Vous venez de vous établir à Mont-Tremblant et n'avez pas reçu votre trousse d'accueil? Celle-ci vous attend à la réception de l'hôtel de ville. La trousse d'accueil contient une foule d'informations pertinentes sur la Ville, ses activités, ses programmes, sa culture, son service de transport en commun et plus encore. De plus, chaque année, le conseil municipal et l'équipe de direction accueillent les nouvelles résidentes et nouveaux résidents lors d'une rencontre amicale qui leur en apprend davantage sur leur nouveau milieu de vie.

Finalement, pour ne rien manquer des multiples activités et événements organisés par la Ville, inscrivez-vous à l'infolettre municipale et suivez-nous sur nos réseaux sociaux. Notre site Internet est le point de chute de l'information municipale. Vous y trouverez le lien pour vous inscrire à notre système d'alerte de masse automatisé. En terminant, je tiens à vous rappeler qu'une équipe bilingue est à votre écoute 24/7 via notre ligne téléphonique au 819 425-8614. N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes à votre disposition en tout temps!

Bonne lecture!

Luc Brisebois, maire

CONSEIL 2021-2025 SÉANCES



Luc Brisebois / Maire maire@villedemont-tremblant.qc.ca

Conseillères / conseillers



Tyler Cook / District no 1 tcook@villedemont-tremblant.qc.ca



Billie-Jeanne Graton / District n° 2 bjgraton@villedemont-tremblant.qc.ca



Dominique Laverdure / District n° 3 dlaverdure@villedemont-tremblant.qc.ca



Joël Charbonneau / District n° 4 jcharbonneau@villedemont-tremblant.qc.ca



Catherine Drouin / District n° 5 cdrouin@villedemont-tremblant.qc.ca



Sylvie Vaillancourt / District nº 6 svaillancourt@villedemont-tremblant.qc.ca



Guylaine Lyras / District n° 7 glyras@villedemont-tremblant.qc.ca



Roxanne Lacasse / District nº 8 rlacasse@villedemont-tremblant.qc.ca





Vous souhaitez savoir quel est votre district? Consultez la carte des districts électoraux.

SÉANCES DES CONSEILS

En règle générale, les séances régulières du conseil municipal et du conseil d'agglomération ont lieu le deuxième lundi de chaque mois, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

Les citoyennes et citoyens sont invités à participer aux séances des conseils, où ils peuvent profiter de deux périodes de questions pour s'exprimer. La première période porte uniquement sur les sujets à l'ordre du jour, tandis que la seconde est ouverte.

Pour consulter les procès-verbaux et les ordres du jour (mis en ligne le vendredi précédant les séances)

> villedemont-tremblant.qc.ca/conseil

COMITÉS ET COMMISSIONS

Les conseillères et conseillers sont désignés pour siéger à divers comités et commissions afin d'orienter le développement local et régional. Le maire, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et les villes*, fait partie de tous les comités et commissions créés par le conseil.

Liste des comités et commissions

> villedemont-tremblant.qc.ca/comites

AVIS PUBLICS

En tout temps, vous pouvez consulter les avis publics de la Ville

villedemont-tremblant.qc.ca/avis-publics

INFOS PRATIQUES

NOUS JOINDRE

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE BILINGUE (24/7)

819 425-8614

ÉCRIVEZ-NOUS!

Pour joindre tous les services municipaux :

Hôtel de ville 1145, rue de Saint-Jovite Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1

Pour communiquer avec nous par courriel, consultez le bottin municipal

villedemont-tremblant.qc.ca/nousjoindre



VENEZ NOUS VOIR!

Si vous souhaitez rencontrer un membre du personnel, nous vous recommandons de prendre rendez-vous avant de vous déplacer, car il pourrait être en télétravail.

HEURES D'OUVERTURE

Les bureaux municipaux sont ouverts du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30*.

* Horaire estival : Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à 16 h

JOURS FÉRIÉS

Les bureaux municipaux, les bibliothèques et l'écocentre sont fermés les jours fériés.

Pour toute urgence municipale, composez le 819 425-8614. Pour toute autre urgence, composez le 911.



SOYEZ INFORMÉS EN TOUT TEMPS!

Vous venez d'emménager à Mont-Tremblant? Inscrivez-vous à ces outils de communication!

SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

Soyez informés rapidement, en cas d'urgence ou de force majeure, grâce au système d'alerte automatisé de la Ville. Vous pourrez ainsi recevoir les alertes par téléphone (ligne fixe ou cellulaire), par courriel ou par message texte (SMS) lorsqu'une situation d'urgence se produit, par exemple une interruption d'alimentation en eau, une fermeture de route ou une catastrophe naturelle.

Vous trouverez plus d'informations sur les alertes à la page 44 de ce guide.

Inscription en ligne rapide et facile :

> villedemont-tremblant.qc.ca/alerte

Vous pouvez également procéder à votre inscription par téléphone en composant le 819 425-8614.

INFOLETTRE MUNICIPALE

Le Service des communications et des relations citoyennes publie chaque semaine une infolettre qui présente les actualités municipales ainsi que l'ensemble des activités et événements offerts par la Ville.

Pour ne rien manquer, inscrivez-vous à l'infolettre :

villedemont-tremblant.qc.ca/infolettre

RÉSEAUX SOCIAUX

La Ville publie du contenu sur ses différents réseaux sociaux. Nous vous invitons à vous abonner à la page Facebook Ville de Mont-Tremblant pour être au courant des dernières nouvelles en temps réel! Suivez-nous aussi sur YouTube, LinkedIn et Instagram.

SITE INTERNET

Le site Internet de la Ville constitue la source la plus complète d'informations municipales. Il est continuellement mis à jour et est fréquemment bonifié par l'ajout d'outils en ligne, tels que des formulaires ou des cartes interactives. Utilisez la loupe de recherche pour trouver rapidement l'information qui vous intéresse.

> villedemont-tremblant.qc.ca





CARTES ACCÈS ET EXPÉRIENCE

819 425-8614

cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca

Les cartes Accès Mont-Tremblant, Accès Lac-Tremblant-Nord, Expérience et Expérience + permettent de bénéficier de nombreux avantages à la Ville. Grâce à leur code-barre, elles faciliteront plusieurs de vos transactions avec les différents services municipaux.

À OUI S'ADRESSENT LES CARTES?

Résidentes et résidents

- De Mont-Tremblant Les propriétaires ou copropriétaires indivis d'un immeuble, ainsi que les locataires ou les personnes vivant dans un centre d'hébergement et de soins longue durée ou une résidence pour aînés à Mont-Tremblant, peuvent obtenir une carte Accès Mont-Tremblant.
- De Lac-Tremblant-Nord Les propriétaires ou copropriétaires indivis d'un immeuble, ainsi que les locataires ou les personnes vivant dans un centre d'hébergement et de soins longue durée ou une résidence pour aînés à Lac-Tremblant-Nord, peuvent obtenir une carte Accès Lac-Tremblant-Nord.
- De municipalités limitrophes ayant conclu une entente Détails auprès des municipalités concernées.

Citoyens corporatifs

Les citoyens corporatifs (entreprise, fiducie, coopérative, etc.) propriétaires ou occupants d'un immeuble sur le territoire de Mont-Tremblant ou de Lac-Tremblant-Nord peuvent obtenir une carte Accès ou Expérience + permettant de bénéficier d'offres privilège et de rabais. La personne désignée est choisie parmi les administrateurs inscrits au fichier du Registraire des entreprises pour cette personne morale.

Pour en savoir plus ou pour obtenir une carte

> affaires.villedemont-tremblant.qc.ca/acces



COMMENT OBTENIR **VOTRE CARTE?**

Pour une nouvelle demande de carte, chaque membre de la famille devra se présenter à l'un des points de service et fournir les documents requis*.

- Comptoir culture et loisirs au Complexe aquatique 635, rue Cadieux
- Bibliothèque Samuel-Ouimet 1145, rue de Saint-Jovite
- Réception de l'hôtel de ville 1145, rue de Saint-Jovite
- * Pour connaître les pièces d'identité et preuves de résidence exigées
- > villedemont-tremblant.qc.ca/acces

RENOUVELLEMENT ANNUEL

Les cartes sont délivrées pour une période de 10 ans et doivent être renouvelées annuellement en ligne ou en personne en présentant les documents exigés.

Pour renouveler votre carte en ligne, vous devez vous connecter à votre compte Sport-Plus. Vous n'avez pas votre code d'utilisateur? Veuillez téléphoner au 819 425-8614 (24/7) afin de recevoir un code d'utilisateur et un mot de passe.

Une fois connecté à votre compte Sport-Plus, vous pouvez renouveler votre carte s'il n'y a aucun changement à votre dossier (par exemple, un changement d'adresse).

Lors du renouvellement, vous devrez déposer de façon électronique, via votre compte Sport-Plus, les mêmes pièces d'identité et preuves de résidence que celles requises pour une nouvelle demande.

Le renouvellement peut aussi se faire en personne, dans l'un des points de service ci-contre.

COMPTE DE TAXES

819 425-8614 (24/7) finances@villedemont-tremblant.qc.ca

Tout propriétaire inscrit au rôle d'évaluation est responsable du paiement de son compte de taxes municipales. Ce dernier est payable en quatre versements égaux aux dates d'échéance inscrites sur le compte.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Pour nous faire part d'un changement d'adresse, veuillez remplir le formulaire de changement d'adresse sur notre site Internet

> villedemont-tremblant.qc.ca/changement-adresse

MODES DE PAIEMENT

- En ligne : Vous pouvez payer votre compte de taxes par Internet via votre institution financière. Veuillez inscrire votre numéro de matricule comme référence et choisissez comme bénéficiaire Ville de Mont-Tremblant - Taxes.
- En personne : À la réception de l'hôtel de ville (argent comptant, chèque, carte de débit) ou au comptoir de votre institution financière.
- Par la poste : 1145, rue de Saint-Jovite, Mont-Tremblant (Québec) J8E 1V1





UN PEU D'HISTOIRE

Le début de la colonisation par le curé Antoine Labelle, surnommé le Roi du Nord, remonte à 1872. À l'époque, l'activité agricole est dominante, et l'automne, les hommes vont travailler dans les chantiers en forêt. L'arrivée du chemin de fer, en 1892, transforme le paysage, avec l'affluence de touristes et d'amateurs de chasse et pêche. En 1906, la famille Wheeler fonde l'hôtel Gray Rocks, au bord du lac Ouimet, et en 1938, Joseph Bondurant Ryan fait l'acquisition du terrain qui deviendra la station de ski Mont Tremblant. Au fil des décennies, l'économie gravite autour du tourisme et des entreprises de service.

Le 22 novembre 2000, la Ville de Mont-Tremblant est créée par le regroupement des municipalités de la paroisse de Saint-Jovite, la Ville de Saint-Jovite, Lac-Tremblant-Nord et Mont-Tremblant. Toutefois, à l'issue d'un référendum du gouvernement du Québec, la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est reconstituée en 2006.

LOGO ET EMBLÈMES

LOGO

Le symbole graphique de Mont-Tremblant illustre des éléments géographiques propres à son territoire : cours d'eau, montagne et arbres. Sur la montagne, on trouve une église, des maisons à toits pentus et un bâtiment agricole qui rappelle l'importance de ce secteur d'activités dans l'histoire de la région. Le cours d'eau évoque le rôle crucial de cette richesse naturelle depuis la drave jusqu'aux activités récréatives et touristiques.



Mont-Tremblant

EMBLÈMES DE LA VILLE



Emblème floral Baptisia australis



Emblème arboricole Épinette blanche



Oiseau emblématique Pic mineur

LE NOM MONT-TREMBLANT

L'appellation Mont-Tremblant vient du patrimoine autochtone : au XVII^e siècle, les Algonquins, premiers occupants, ont identifié l'élévation Manitou Ewitchi Saga, la montagne du redoutable manitou, ou encore Manitonga Soutana, montagne des esprits ou du diable. Le manitou, dieu de la nature, avait la réputation de faire trembler les montagnes lorsque les humains y perturbaient les éléments naturels. Selon les Autochtones, on entendait des bruits sourds à la base de la montagne, ce qui donnait l'impression qu'elle tremblait, d'où son nom de Mont(agne) Tremblant(e).



UNE VILLE SURPRENANTE

LA MAGNIFIQUE

Mont-Tremblant est reconnue pour la qualité de son environnement, la beauté de ses paysages, son offre d'activités culturelles et de loisirs, ainsi que pour son cadre de vie sécuritaire, son accueil authentique et sa nature généreuse.

L'ÉCONOMIQUE

Troisième destination touristique du Québec, Mont-Tremblant accueille près de 3 millions de visiteuses et visiteurs chaque année. On y trouve plus de 1000 entreprises réparties dans 30 secteurs d'activité. L'économie de Mont-Tremblant repose en grande partie sur le tourisme, la villégiature ainsi que l'immobilier et la construction, domaine qui connaît une forte croissance ces dernières années.

En 2022, la population de Mont-Tremblant a été estimée à 10 825 personnes, dont la moyenne d'âge est de 48 ans. À cela s'ajoutent quelque 10 000 villégiatrices et villégiateurs.

L'INTERNATIONALE

Mont-Tremblant est reconnue à l'international comme destination de choix, tant pour son centre de villégiature unique que pour ses événements d'envergure, son parcours IRONMAN et ses paysages à couper le souffle. Elle est par ailleurs jumelée à la commune française de Châtel (voir page 19).

L'INCOMPARABLE

Située au cœur de la nature, cette petite municipalité gère un budget de fonctionnement annuel de quelque 48 M\$ et la richesse foncière de l'agglomération dépasse les 49 M\$.

Disposant d'infrastructures qui n'ont rien à envier à celles des grandes villes, Mont-Tremblant est la première municipalité québécoise à avoir mis sur pied un service de transport en commun complètement gratuit. Il sera aussi bientôt le premier à être gratuit ET zéro émission. En effet, les autobus seront bientôt alimentés au gaz naturel renouvelable.



UN TERRITOIRE, CINQ PÔLES

LE VILLAGE: UNE VIE DE OUARTIER ANIMÉE

Situé aux abords du lac Mercier, le Village offre une ambiance unique et authentique, tant aux touristes qu'aux résidentes et résidents, avec ses bonnes tables et ses boutiques champêtres. La Place de la Gare expose des œuvres d'artistes peintres de la région, alors que la salle de spectacle de l'église du Village (Première Scène) offre une programmation variée de grande qualité.

L'été, de nombreux événements viennent animer le Village : des concerts, le Marché d'été, la fête nationale du Québec, etc. L'hiver, on y trouve une patinoire couverte, un anneau de glace sur le lac Mercier et des glissades.

Le Village compte aussi des parcs, dont le populaire parc linéaire le P'tit Train du Nord, qui fait partie du sentier Transcanadien, le sentier récréatif le plus long au monde. Sur ce dernier se trouve la halte des Trains-de-Neige, en bordure du lac Mercier, avec ses nombreuses tables à pique-nique qui invitent à la détente. De plus, pour les adeptes de randonnée, la piste multifonctionnelle La Villageoise-de-Mont-Tremblant relie le Domaine Saint-Bernard au Centre de villégiature Tremblant.

LE CENTRE-VILLE: VIVANT ET ACCUEILLANT

Chef-lieu de la grande région de Mont-Tremblant, le centre-ville est le pôle de services par excellence, et ce, depuis plus de 100 ans : écoles (du primaire au collégial), cliniques, bureaux de professionnels, épiceries, etc. La rue de Saint-Jovite, avec ses restaurants et terrasses, ses antiquaires, ses pâtisseries et ses boutiques, est un endroit vivant et accueillant où il fait bon déambuler en famille ou entre amis.

Le centre-ville dispose d'infrastructures qui font bouger en toute saison, telles que patinoires extérieures, aréna, Centre sportif, Complexe aquatique, terrains de tennis, parc de planche à roulettes, parc récréatif de vélos, terrain de basketball, pistes cyclables, etc.

Le centre-ville invite également à la découverte avec ses magnifiques parcs et l'incontournable passerelle du Ruisseau-Clair, sans oublier l'Espace public, situé face à l'église Saint-Jovite, qui accueille de nombreux événements tout au long de l'année.



DOMAINE SAINT-BERNARD: 1500 ACRES DE NATURE PROTÉGÉE

539, chemin Saint-Bernard 819 425-3588 domainesaintbernard.org

D'une superficie de 6 km², le Domaine
Saint-Bernard borde la rivière du Diable et
le parc national du Mont-Tremblant. Ce parc
écotouristique municipal est géré par une fiducie.
Il offre 80 km de sentiers de ski de fond (classique
et patin) ainsi que 27 km de sentiers de raquette
et de marche hivernale. L'été, 29 km de sentiers
sont partagés entre les adeptes de randonnée et
de vélo de montagne. Une belle plage accueille
également les vacancières et vacanciers sur la
rive du lac Raynaud.

D'autres activités liées à la nature sont offertes sur le site, notamment l'exploration de l'univers à partir du pavillon d'astronomie Velan, le centre de la nature Wheeler et le jardin des oiseaux.

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT: POUR FAIRE LE PLEIN DE NATURE!

4456, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur 819 688-2281 sepaq.com

Le parc national du Mont-Tremblant est une aire naturelle protégée faisant partie du réseau des parcs nationaux du Québec (SÉPAQ). D'une superficie de 1510 km², il représente à lui seul près de 20 % de l'ensemble des aires protégées du Québec. C'est le plus grand et le plus ancien des parcs nationaux québécois.

Le parc est l'endroit de prédilection pour pratiquer une panoplie d'activités de plein air (voir page 33). Une offre impressionnante d'hébergement vient agrémenter l'expérience des amantes et amants de la nature : terrains de camping, chalets, refuges, yourtes, tentes Huttopia, etc.

L'entrée du parc se trouve à 35 km de la ville de Mont-Tremblant.

CENTRE DE VILLÉGIATURE TREMBLANT: SPORTIF ET ANIMÉ

1000, chemin des Voyageurs 819 681-3000 tremblant.ca



Le Centre de villégiature Tremblant est situé sur le versant ouest du mont Tremblant, à la bordure nord-est du lac Tremblant, le long de la rivière du Diable. Le pic le plus haut s'élève à 968 m.

Le Centre de villégiature Tremblant offre un vaste choix d'hébergements, de restaurants et de commerces, ainsi que des activités culturelles, récréatives et sportives de grande qualité. Reconnu internationalement comme une destination quatre saisons incontournable, il accueille plus de trois millions de visiteuses et visiteurs annuellement grâce à ses panoramas à couper le souffle et à son impressionnante offre de divertissements pour toute la famille.



MONT-TREMBLANT – DESTINATION 2030

MISSION

Ville centre, **ouverte** sur le monde, ayant à cœur la **qualité de vie** de ses citoyennes et citoyens, dont la mission est d'offrir des **services efficaces**, **efficients** et diversifiés afin d'assurer **l'épanouissement et le sentiment d'appartenance**.

Elle favorise **l'équilibre et l'harmonie** dans toutes ses sphères d'intervention.

Elle améliorer de façon constante l'expérience Mont-Tremblant et encourage un mode de vie sain et actif.

Elle assure **la mise en valeur de son patrimoine** naturel, culturel et bâti.

Elle se base sur les principes de **développement durable** afin d'assurer une **économie forte et variée** de son territoire.

VISION

En 2030, Mont-Tremblant poursuit son développement avec la même volonté **de préserver et mettre en valeur sa nature** et ses caractéristiques naturelles.

En 2030, Mont-Tremblant est dans une position enviable au plan économique. Forte de sa créativité et de son dynamisme, elle fait figure de chef de file au plan touristique et tire profit de la nouvelle économie.

En 2030, Mont-Tremblant, **ville vivante**, où **l'accès à la propriété** est propice à l'établissement des familles et favorise la rétention des jeunes et des personnes aînées sur son territoire.

AUTHENTICITÉ HUMANITÉ



CRÉATIVITÉ HUMANITÉ RESPECT

POLITIQUES ET PLANS STRUCTURANTS

Depuis sa création en 2000, Mont-Tremblant s'est dotée de plans et politiques visant à orienter les décisions du conseil en fonction des besoins de la population. En voici quelques-uns parmi les plus récents :

2005	Politique familiale		
2007	Politique de l'eau	2022	Politique de gestion durable de l'accès aux
2008	Plan d'urbanisme Plan de développement durable		plans d'eau Plan d'action en environnement 2021-2025
2011	Politique culturelle et Plan d'action stratégique	2021	Plan climat 2021-2025 Politique de soutien aux événements publics
2013	Plan d'affaires intégré Destination Mont-Tremblant	2019	Plan stratégique 2019-2023 Destination 2030
	Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) pour le Village et le centre-Ville	2018	Plan directeur des parcs et sentiers Plan d'action d'accessibilité universelle
2015		2017	Plan d'accessibilité universelle
	Politique d'accueil des nouveaux résidents	2016	Plan d'action stratégique en culture 2017-2019 (en révision)

Pour consulter l'ensemble des plans et politiques de la Ville

> villedemont-tremblant.qc.ca/plans-politiques

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Comprise dans la MRC des Laurentides, Mont-Tremblant fait partie, avec la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, de l'agglomération de Mont-Tremblant.

La Ville de Mont-Tremblant compte 11 services sous la gouverne de la direction générale, qui veille à la coordination, à la gestion et à l'administration de l'ensemble des activités de la Ville. Le personnel municipal se compose d'environ 240 personnes, qui ont toutes à cœur d'offrir à la population des services de première qualité.



Visualisez l'organigramme de la Ville.



AFFAIRES

SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2018, la Ville de Mont-Tremblant s'est dotée d'un Service de développement économique (DEM) dans le but d'accompagner, répondre aux besoins et innover avec l'ensemble des entreprises et des investisseurs présents sur le territoire.

SERVICES OFFERTS

Services-conseils et accompagnement

Notre équipe de spécialistes offre gratuitement un soutien personnalisé aux entreprises pour tout projet de démarrage, de développement, de vente ou d'achat. Un bilan commercial du territoire a été effectué en 2021 et est disponible sur demande.

Soutien aux start-ups

Innovation X Mont-Tremblant est un incubateur d'entreprises en démarrage axé sur le développement de solutions innovantes dans l'industrie du sport, du plein air et du bien-être (SportTech et eHealth). Pour en savoir plus : innovationmonttremblant.ca.

Aide au financement

Vous souhaitez trouver des sources de financement et des programmes d'aide gouvernementaux aux entreprises? DEM peut vous orienter vers différents programmes et peut compter sur l'expertise de la Corporation de développement économique afin de vous aider dans votre recherche de financement.

Aide à la localisation

Pour faciliter vos recherches, DEM rend disponible un inventaire des bureaux, locaux, immeubles, terrains et entreprises à vendre. Faites-en la demande!

Aide à l'emploi

Vous désirez pourvoir un poste au sein de votre entreprise ou un service d'accompagnement au recrutement vous intéresse? Nous pouvons vous aider!

Microsite Affaires : une mine d'informations

Plusieurs ressources sont mises à la disposition des entreprises sur le site AFFAIRES. À découvrir pour les entreprises, les travailleurs autonomes ainsi que ceux et celles qui veulent se lancer en affaires!



Consultez les ressources et services offerts par DEM aux entrepreneurs.



MONT-TREMBLANT, UN ENDROIT PRIVILÉGIÉ POUR LES INVESTISSEURS

Implanter son entreprise à Mont-Tremblant, c'est s'offrir la possibilité de jumeler qualité de vie, travail et plaisir!

Potentiel ÉCONOMIQUE

- Renommée internationale
- 3^e destination touristique au Québec
- Une économie en croissance accélérée :
 221 M\$ en projets en 2021
- Une richesse foncière de 4.5 milliards
- Principaux moteurs économiques : tourisme et villégiature

Potentiel GÉOGRAPHIQUE

- À l'intersection du grand Montréal et d'Ottawa (capitale nationale)
- Accès direct aux régions situées au nord du Québec
- Transcanadienne 117
- Routes provinciales 323 et 327

À proximité

- Aéroport de Mirabel | Transport de marchandises
- Aéroport international de Mont-Tremblant |
 Service de douanes

Potentiel ENTREPRENEURIAL

- Plus de 1000 entreprises sur le territoire
- Centre de villégiature Tremblant
- Diversité et complémentarité

Potentiel de MAIN-D'ŒUVRE

- Centre collégial de Mont-Tremblant
- Centre de formation professionnelle L'Horizon

Potentiel de MARCHÉ

- 3 millions de visiteuses et visiteurs annuellement
- Population de 10 825 personnes en 2022 et approximativement le même nombre de villégiatrices et villégiateurs

Potentiel COMMERCIAL

- Terrains commerciaux
- Espaces commerciaux répondant aux besoins des entreprises

Potentiel INDUSTRIEL

Un parc industriel à l'entrée de la ville comprenant :

- Positionnement stratégique facilitant le transport | Transcanadienne 117
- · Environnement sécuritaire
- Emplacement privilégié avec lac
- Terrains avec services
- Programme de crédit de taxes et autres avantages
- Aucuns droits de mutation
- Héliport à proximité





PROGRAMMES



UNE NAISSANCE, UN LIVRE

Offrez à votre bébé un cadeau des plus précieux : le goût des livres et de la lecture!

Il suffit d'inscrire votre enfant de moins d'un an à ce programme et vous obtiendrez gratuitement un ensemble-cadeau.

Visitez l'une de nos bibliothèques ou contactez le Service de la culture et des loisirs.

UN ENFANT, UN ARBRE

Pour souligner la naissance ou l'adoption d'un bambin sur le territoire, la Ville offre un arbre qui pourra prendre vie sur le terrain des parents ou dans le parc Le Jardin des Naissances, sur la rue des Marguerites. Par ce lien symbolique, la Ville démontre son engagement à l'égard de la famille et de l'environnement.

> villedemont-tremblant.gc.ca/un-enfant-un-arbre

BÉBÉCOLO

Ce programme de soutien financier aux familles pour l'achat de couches lavables rembourse 50 % du coût d'achat des couches lavables jusqu'à concurrence de 100 \$ par enfant de 0 à 18 mois.

> villedemont-tremblant.qc.ca/bebecolo



SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PRODUITS HYGIÉNIQUES RÉUTILISABLES

La Ville offre un programme de subvention pour les produits hygiéniques féminins réutilisables donnant droit à un remboursement de 50 % des coûts d'achat jusqu'à concurrence de 100 \$.

COMPOSTEUR

Ce programme de soutien financier (50 % du coût est assumé par la Ville) pour l'achat d'un composteur s'adresse uniquement aux propriétaires.

Un seul composteur par propriété. Celui-ci sera livré à domicile.

DISPOSITIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Afin de diminuer la consommation d'eau, la Ville propose des dispositifs économiseurs d'eau potable à moindre coût, tels qu'une pomme de douche téléphone et une pomme de douche à effet de pluie.

BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE

Ce programme de soutien financier pour l'achat d'un baril récupérateur d'eau de pluie (50 % du coût est assumé par la Ville) s'adresse uniquement aux propriétaires.

Un seul baril par propriété. Celui-ci sera livré à domicile.

Pour plus d'information sur ces programmes, veuillez contacter le Service de l'environnement et du développement durable.



JUMELAGE MONT-TREMBLANT - CHÂTEL

La ville de Mont-Tremblant et la commune de Châtel en France sont jumelées depuis septembre 1990.

Située en Haute-Savoie, à la frontière suisse, à 1200 mètres d'altitude, Châtel est, tout comme Mont-Tremblant, une destination touristique prisée des sportifs, autant l'été que l'hiver. Son domaine skiable fait partie des 14 stations des Portes du Soleil.

Depuis 1990, les Châtelannes et Châtelans et les Tremblantoises et Tremblantois se sont visités à plusieurs reprises, les jeunes des deux municipalités ont pu vivre des expériences formidables grâce aux échanges étudiants, sans oublier le ski gratuit à Châtel grâce à une entente entre la commune de Châtel et Station Mont Tremblant.

Pour en savoir plus

> villedemont-tremblant.qc.ca/chatel







PARC D'AFFAIRES DURABLE - CRÉDIT DE TAXES

L'aide comporte deux volets, soit un crédit de taxe foncière et un crédit sur les droits de mutation, et s'adresse aux entreprises installées dans le parc d'affaires durable de Mont-Tremblant. Certaines conditions s'appliquent.

Volet 1: Le crédit de taxe foncière de 100 % a pour effet de compenser uniquement l'augmentation de la taxe foncière résultant d'une hausse de la valeur foncière de l'unité d'évaluation, à la suite de la réalisation de travaux admissibles.

Volet 2 : Pour tout immeuble admissible, le crédit accordé est équivalent à 100 % des droits de mutation.

> villedemont-tremblant.qc.ca/parc-affaires-durable



SUBVENTION D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Ce programme vise à octroyer une subvention aux établissements commerciaux des secteurs Centreville et Village qui désirent rendre leur commerce accessible à toutes les clientèles ayant des difficultés à se déplacer.

> villedemont-tremblant.qc.ca/subvention-pour-un-acces-universel





SOUTIEN AUX ORGANISMES DU MILIEU

La Ville de Mont-Tremblant a mis sur pied ce programme afin de reconnaître et d'appuyer les efforts déployés par les organismes à but non lucratif qui œuvrent dans les milieux communautaire, du loisir et de la culture sur son territoire. Il permet de consolider le partenariat déjà existant entre la Ville et ces organismes et de déterminer clairement les conditions à remplir pour bénéficier du soutien municipal.

Pour plus d'information cultureetloisirs@villedemont-tremblant.qc.ca

> villedemont-tremblant.qc.ca/programme-desoutien-aux-organismes-du-milieu



L'ensemble des programmes se trouve sur notre site Internet.

ET DE PLANCHE À NEIGE

Programmes

La Ville de Mont-Tremblant et Station Mont Tremblant s'allient pour offrir des leçons de ski alpin et de planche à neige aux enfants de 4 à 12 ans résidant à Mont-Tremblant. Les coûts sont assumés à parts égales par la personne participante, la Station et la Ville. Des conditions s'appliquent.

COURS DE TENNIS ET DE GOLF

Programmes d'initiation et de perfectionnement au tennis pour les enfants de 6 à 14 ans dont les coûts sont assumés à parts égales par la personne participante, la Ville et soit l'Académie internationale de tennis André Lemaire, soit le club de golf Le Maître.

Pour en savoir plus sur ces deux programmes, veuillez contacter le Service de la culture et des loisirs.



CULTURE

BIBLIOTHÈQUES

Les bibliothèques de Mont-Tremblant offrent à leurs abonnés une collection de près de 50 000 livres, des abonnements à des dizaines de journaux et périodiques, des postes informatiques, un réseau Wi-Fi, des espaces de travail et de lecture paisibles, ainsi qu'un accueil chaleureux par un personnel expérimenté.

Surveillez nos plateformes : des activités spéciales sont régulièrement offertes aux abonnées et abonnés de tous âges.

Adresses

- Bibliothèque du Couvent 1875, chemin du Village
- Bibliothèque Samuel-Ouimet 1145, rue de Saint-Jovite
- > villedemont-tremblant.qc.ca/biblio



CIRCUITS CULTURELS

CIRCUIT PATRIMONIAL

Que diriez-vous d'effectuer un saut dans le temps afin de découvrir toute la richesse de l'histoire de la Ville de Mont-Tremblant? C'est l'expérience qu'on vous propose grâce à 24 panneaux et 10 panonceaux répartis sur le territoire.



Visualisez le dépliant du Circuit patrimonial.

CIRCUIT D'ART PUBLIC

Une douzaine d'œuvres d'art public sont exposées sur le territoire, principalement dans les parcs et les édifices municipaux du territoire. Découvrez-les sur notre site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/circuit-dart-public dans le dépliant disponible aux bureaux d'accueil touristique :

Adresses

- 5080, montée Ryan
 819 425-2434
- 205, rue Lacasse
 819 425-3300

MARCHÉS

D'ÉTÉ

Tous les samedis de l'été, de 9 h à 13 h 1875, chemin du Village

Dès le début de la saison estivale, une trentaine de producteurs, transformateurs agroalimentaires et artisans des métiers des arts de la table vous attendent pour célébrer la bonne chère et le savoir-faire d'ici. Un rendez-vous champêtre, beau temps, mauvais temps!

> villedemont-tremblant.qc.ca/marche



DES FÊTES

Fin novembre Dans le hall d'entrée de l'hôtel de ville 1145, rue de Saint-Jovite

Événement incontournable à l'approche des festivités de fin d'année, le Marché des fêtes réunit une quarantaine d'exposants des métiers d'art et de l'agroalimentaire de Mont-Tremblant et de la région, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.



des fêtes!



SALLES D'EXPOSITIONS

PLACE DE LA GARE

La Place de la Gare, située à l'ancienne gare du Village, reçoit des artistes peintres de la région qui travaillent et exposent sur place. Entrée libre.

1886, chemin du Village 819 429-5529

> villedemont-tremblant.qc.ca/place-de-la-gare

SALLE ALPHONSE-DESJARDINS

Vitrine de l'excellence en arts visuels et en métiers d'art à Mont-Tremblant, la salle Alphonse-Desjardins présente annuellement des expositions d'artistes et d'artisanes et artisans professionnels de la région et d'ailleurs.

Consultez nos plateformes pour être au courant des expositions en cours.

1145, rue de Saint-Jovite 819 425-8614

SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS

ESPACE PUBLIC

L'Espace public est situé à l'angle des rues Labelle et de Saint-Jovite. Il se veut un lieu de rencontres où se tiennent spectacles, animations, festivals, expositions et une foule d'événements pour toutes les générations. Sur place : foyer et bancs, anneau de glace (en hiver), jeux de table et jets d'eau illuminés (en été), placottoirs et lieux de détente.

ÉVÉNEMENTS

La Ville est fière de s'associer à différents événements culturels qui ont lieu sur son territoire, tels que le Festival Stradivaria, le Festi Jazz Mont-Tremblant, la Fête de la musique de Tremblant ainsi que le Festival international du blues de Tremblant. Des événements qui font rayonner notre région bien au-delà de ses frontières!

PREMIÈRE SCÈNE

La salle de spectacle est située dans l'ancienne église du Village. Première Scène propose chaque année une programmation de qualité. Cette salle possède un cachet unique, et la proximité avec les artistes est l'une de ses particularités. D'une capacité de 200 places, elle accueille également les activités des organismes culturels et communautaires du milieu.



Surveillez nos plateformes pour l'annonce de la programmation.

> villedemont-tremblant.qc.ca/premiere-scene





LOISIRS

COMPLEXE AQUATIQUE

635, rue Cadieux

Le Complexe aquatique comprend une piscine semiolympique, un bassin récréatif (bateau de pirate, glissoire, jeux d'eau) et une salle d'entraînement cardio : tapis roulants, vélos d'entraînement et simulateurs de parcours virtuel pour vélos.



Pour connaître les heures d'ouverture et la programmation ou pour vous inscrire aux cours et aux activités.



CENTRE SPORTIF ARÉNA GILLES

Une dizaine de sports pourront être pratiqués au Centre sportif Mont-Tremblant (ouverture automne 2022), situé sur le boulevard du Docteur-Gervais, à proximité du Centre collégial et de l'îlot sportif Erik Guay. Vous y trouverez :

- un gymnase double
- une salle multifonctionnelle
- des vestiaires
- des gradins
- un espace d'accueil

ARÉNA GILLES CADIEUX

625, rue Cadieux 819 425-8614

Horaire et renseignements supplémentaires

> villedemont-tremblant.qc.ca/arena



COURS, ATELIERS ET ACTIVITÉS

Le Service de la culture et des loisirs propose chaque saison (quatre fois par année) une programmation de cours et d'ateliers pour l'ensemble de la population.

Information, programmation et inscription sur la plateforme Sport-Plus

villedemont-tremblant.qc.ca/sportplus

CAMP DE JOUR

Chaque année, les enfants de 5 à 14 ans sont invités à vivre un été inoubliable au camp de jour de la Ville. Une équipe dynamique et professionnelle encadre les jeunes pendant neuf semaines d'activités divertissantes ou de camps sportifs qui se déroulent au centre-ville, au Village et au Domaine Saint-Bernard.





RÉSERVATION DE SALLES ET PLATEAUX

Il est possible de louer une salle ou un plateau sportif tout au long de l'année pour y tenir des activités ou des événements.



Pour consulter la liste des plateaux sportifs et des salles disponibles pour location.





TERRAINS DE SPORT

Terrains de soccer

- Parc des Optimistes, rue Boivin
- Terrain multisport à surface synthétique
- Îlot sportif Erik Guay
- Parc de Nos-Étoiles, rue de l'Iris

Terrains de basketball

- Parc de la Quenouille-Qui-Grouille, à l'intersection de la montée des Trilles et du chemin des Fougères
- Parc Daniel-Lauzon, à l'intersection du chemin du Village et de la rue du Couvent
- Parc du Saute-Mouton, rue Montcalm
- Îlot sportif Erik Guay, rue Cadieux

Terrain multisport et piste d'athlétisme

 La piste d'athlétisme ceinture le terrain multisport à surface synthétique situé dans l'îlot sportif Erik Guay.

Parc de planche à roulettes

• Îlot sportif Erik Guay

Terrains de pétanque

- Parc du Mont-Plaisant, à l'intersection des rues du Couvent et Saint-Louis
- Parc du Centenaire, entre les rues Albert et des Passe-Temps, près de l'îlot sportif Erik Guay

Terrain de palets américain (shuffleboard)

 Parc du Centenaire, entre les rues Albert et des Passe-Temps, près de l'îlot sportif Erik Guay



PARCS ET PATINOIRES

35 PARCS MUNICIPAUX

Le territoire de Mont-Tremblant est agrémenté de 35 aires de détente et parcs, aménagés de façon à permettre au plus grand nombre de personnes de profiter au maximum de la beauté des lieux.



Pour découvrir nos parcs...







PATINOIRES EXTÉRIEURES

- Patinoire avec bandes (hockey), 625, rue Cadieux (adjacente à l'aréna Gilles Cadieux)
- Patinoire couverte au parc Daniel-Lauzon, à l'intersection du chemin du Village et de la rue du Couvent
- Anneau de glace sur le lac Mercier, 100, chemin Plouffe (débarcadère du lac Mercier)
- Anneau de glace à l'Espace public, à l'intersection des rues de Saint-Jovite et Labelle

Salle chauffée, éclairage en soirée et toilettes à proximité de chaque patinoire. Au lac Mercier, une glissade de glace est aménagée à proximité de l'anneau de glace.

Pour savoir si les patinoires sont ouvertes

> villedemont-tremblant.qc.ca/patin



RÉSEAU DE SENTIERS



RANDONNÉE ET RAQUETTE

Parcourez les sentiers de randonnée pédestre, de raquette et de marche hivernale et admirez de magnifiques points de vue!

- Randonnée pédestre (été): 30 km sur les sentiers de la Ville de Mont-Tremblant, 37 km de sentiers situés sur le territoire du Domaine Saint-Bernard
- Raquette (hiver): 39 km sur les sentiers de la Ville de Mont-Tremblant, 21,6 km sur les sentiers du Domaine Saint-Bernard
- Marche hivernale: 31,3 km sur les sentiers de la Ville de Mont-Tremblant, 3,8 km sur les sentiers du Domaine Saint-Bernard

Pour une randonnée avec votre chien, rendez-vous au parc Serge-Léonard. Un sentier accessible à la marche en été et à la raquette en hiver vous permettra de faire le tour du lac de l'Aqueduc (boucle de 1,8 km).

SKI DE FOND

La Ville de Mont-Tremblant compte de magnifiques sentiers de ski de fond accessibles gratuitement. Entretien et damage quotidiens dès que les conditions le permettent.

- 44,7 km (style classique et pas de patin) sur les sentiers de la Ville de Mont-Tremblant
- 37,4 km (style classique et pas de patin) sur les sentiers du Domaine Saint-Bernard

Cartes des sentiers et état du réseau disponibles sur TrailHUB ou sur notre site Internet

> villedemont-tremblant.qc.ca/sentiers



VÉLO DE MONTAGNE

Réseau de sentiers de qualité supérieure de près de 65 km adapté pour les niveaux débutant, intermédiaire et avancé.

Consultez la carte des sentiers et l'état du réseau > villedemont-tremblant.qc.ca/velo

PARC RÉCRÉATIF DE VÉLO / PUMP TRACK

• Îlot sportif Erik Guay (niveau intermédiaire)

VÉLO SUR NEIGE

Devant l'intérêt grandissant pour le vélo d'hiver au Québec, la Ville de Mont-Tremblant propose 52 km de sentiers adaptés et entretenus régulièrement.



PISTES CYCLABLES

• La-Villageoise-de-Mont-Tremblant, piste cyclable asphaltée de 11,4 km accessible à partir du chemin du Village, à la hauteur du parc du Curé-Deslauriers, ou à partir du Centre de villégiature Tremblant.

VÉLO DE ROUTE

- La Richelieu, d'une longueur de 0,7 km et asphaltée, relie l'îlot sportif Erik Guay et le parc linéaire le P'tit Train du Nord.
- La piste du parc linéaire le P'tit Train du Nord est d'une longueur de 234 km. Ce parc d'une beauté incroyable longe rivières et plans d'eau, entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier. Pour plus d'information, visitez **ptittraindunord.com**.

Code de conduite

- · Animaux interdits (même en laisse) sur toutes les pistes
- Circulation en file indienne
- 22 km/h maximum

BANDES CYCLABLES

Près de 50 km de bandes cyclables bordent certains chemins et rues du territoire.

VÉLO DE ROUTE

Des circuits en boucle de 20 km à 150 km pour les niveaux débutant, intermédiaire et avancé sont à la disposition des adeptes de vélo de route.

Les cartes des pistes cyclables et de vélo de route sont disponibles aux bureaux d'accueil touristique et à la réception de l'hôtel de ville.

Loisirs

DOMAINE SAINT-BERNARD

Le Domaine Saint-Bernard comporte un vaste réseau de sentiers de randonnée pédestre, de ski de fond et de raquette, une plage aménagée sur la rive du lac Raynaud, ainsi que différentes activités en lien avec l'interprétation de la nature et de l'astronomie.

Accès : L'accès est gratuit pour les titulaires de la carte Accès, Expérience + ou Les Amis du Domaine.

PAVILLON D'ASTRONOMIE VELAN

Les adeptes d'astronomie seront comblés grâce au pavillon d'astronomie Velan, où le ciel nocturne de qualité permet la découverte des beautés de la voûte céleste à l'aide des télescopes Meade 16" LX200 et Celestron 8" et de deux télescopes spécialisés pour l'observation du soleil. Une exposition sur la naissance et l'histoire du cosmos est également présentée. Ouvert à l'année, le pavillon Velan accueille le public, les groupes scolaires, les astronomes amateurs, les groupes privés, etc.

IARDIN DES OISEAUX

Le Domaine Saint-Bernard, en partenariat avec le Club d'ornithologie des Hautes-Laurentides, a aménagé un jardin des oiseaux où l'on trouve une variété d'arbres et arbustes ayant un fort potentiel nourricier pour la faune aviaire. Plusieurs nichoirs et un ruisseau permettent aux oiseaux de se désaltérer. Un petit kiosque et des affiches jalonnent le sentier.

539. chemin Saint-Bernard 819 425-3588 info@domainesaintbernard.org domainesaintbernard.org



Consultez le site Web du Domaine Saint-Bernand.

CENTRE DE LA NATURE WHEELER

Lieu d'accueil du Domaine Saint-Bernard et lieu de découverte de la faune, de la flore et de l'environnement, le centre de la nature Wheeler est voué aux sciences de la nature. Sur place, on trouve plusieurs panneaux d'interprétation sur la nature, la géothermie, l'énergie solaire et les plantes médicinales.

PARCOURS WHEELER

Débutant au centre de la nature Wheeler, le parcours Wheeler, d'une longueur de 2 km, contourne le lac Raynaud. Il propose 10 stations d'exercices de différents niveaux d'intensité, un défi qui marie nature et entraînement.



PARC NATIONAL DU **MONT-TREMBLANT**

3824, chemin du Lac-Supérieur, Lac-Supérieur 819 688-2281

sepaq.com/pq/mot

Le parc national du Mont-Tremblant est un magnifique terrain de jeu offrant une panoplie d'activités : randonnée pédestre, ski de fond, ski nordique, raquette, canot, kayak, bicyclette, via ferrata, pêche, observation de la faune, camping, baignade, etc.

Accès: L'abonnement annuel au parc national est gratuit pour les titulaires de la carte Accès ou Expérience +.

RAMPES DE MISE À L'EAU

Deux rampes de mise à l'eau sont accessibles sous certaines conditions, dont le lavage obligatoire des embarcations (voir page 47).

> villedemont-tremblant.qc.ca/embarcations

PARCOURS CANOTABLE

Descendez la rivière du Diable en canot ou en kayak sur 23 km. Haltes et rampes de mise à l'eau y sont aménagées ainsi que des accès pour la pêche.



Consultez la carte pour obtenir plus d'information.

JEUX D'EAU

Découvrez nos trois emplacements :

- Espace public, à l'angle des rues de Saint-Jovite et Labelle
- Parc de la Joyeuse-Marmaille, rue Proulx
- Parc du Voyageur, 875, rue Coupal, en bordure du parc linéaire

Les jeux d'eau doivent être actionnés manuellement par les utilisatrices et utilisateurs.



PLAGES

- Parc plage du lac Tremblant, chemin de la Chapelle
- Plage du lac Mercier, 100, chemin Plouffe
- Plage du lac Raynaud du Domaine Saint-Bernard, 539, chemin Saint-Bernard

Accès gratuit sur présentation de la carte Accès Mont-Tremblant.



ENVIRONNEMENT

LA NATURE AU CŒUR DE NOTRE GESTION

Mont-Tremblant bénéficie de l'expertise d'un Service de l'environnement et du développement durable qui a pour mission l'administration, la planification, l'organisation ainsi que la gestion de l'ensemble des activités municipales relatives aux questions environnementales.

Parmi les plus importantes réalisations de ce service, soulignons l'adoption en 2021 de deux plans en matière d'environnement :

- Le Plan climat 2021-2025 a pour objectif l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effets de serre. Il s'articule autour de cinq orientations : le développement du territoire, les infrastructures naturelles et bâties, la qualité de vie, la mobilisation citoyenne et l'exemplarité municipale. La mission du Plan climat est d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.
- Le Plan d'action en environnement 2021-2025 vise pour sa part la priorisation des actions à réaliser en fonction des différents enjeux que sont l'air et les changements climatiques, l'eau, la gestion environnementale, la gestion des matières résiduelles, les nuisances ainsi que les sols et la biodiversité.



MATIÈRES RÉSIDUELLES

NOTRE BUT: RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT

Afin de réduire l'enfouissement, avez-vous pensé à appliquer le principe des « 3RV »?

- Réduction à la source
- Réemploi
- Recyclage
- Valorisation

Le saviez-vous? Plusieurs associations à but non lucratif récupèrent les objets d'occasion afin de les revaloriser et de les revendre à bas prix. Informez-vous à **traindeviedurable.com/reemploi**.

COMMENT TRIER LES MATIÈRES DANS LES BACS?

- Matières recyclables (bac vert): tous les contenants, emballages et imprimés.
- Matières organiques (bac brun): tout ce qui se mange ou fait partie de quelque chose qui se mange (ex.: pelure de banane), papier et carton souillé non ciré, résidus de jardin.
- Ordures (bac noir): ce bac devrait uniquement servir aux déchets ultimes.

Vous ne savez pas dans quel bac déposer un article? Consultez l'application Ça va où? de Recyc-Québec, pour faire un meilleur tri.

ÉCOCENTRE

L'écocentre de Mont-Tremblant permet à la population de Mont-Tremblant et de la MRC de revaloriser un grand nombre de matières et d'items qui ne sont pas acceptés dans les collectes régulières. À votre arrivée, vous devez présenter une preuve de résidence (compte de taxes, permis de conduire ou carte Accès Mont-Tremblant). Les autres écocentres de la MRC des Laurentides sont également accessibles à la population tremblantoise.

Préparer sa visite à l'écocentre

Avant de vous rendre à l'écocentre, vous devez obligatoirement trier les matières. Il sera ainsi plus facile de les déposer dans les conteneurs appropriés, selon les différentes catégories de matériaux et d'objets :

- matériaux de construction et de démolition;
- pneus et batteries d'automobiles;
- meubles et matelas;
- appareils électriques et électroniques;
- matières recyclables;
- résidus domestiques dangereux (RDD).



Pour plus d'information ou pour connaître l'adresse et les heures d'ouverture des écocentres, visitez **traindeviedurable.com**.



ANIMAUX SAUVAGES

Habiter près de la nature comporte de nombreux avantages, mais aussi certains inconvénients, tels que la présence d'animaux et de végétaux nuisibles à proximité de la résidence.

CERFS DE VIRGINIE

Saviez-vous que le nourrissage des cerfs de Virginie est illégal à Mont-Tremblant?

Le non-respect de cette consigne peut vous valoir une amende. De plus, cette pratique entraîne des conséquences néfastes :

- problèmes de santé en raison d'une nourriture non adaptée;
- accroissement du nombre d'accidents routiers ;
- augmentation de la transmission de tiques entre les cerfs et de la maladie de Lyme aux humains;
- dommages causés à la propriété privée si la nourriture devient insuffisante dans les mangeoires (plantes et arbustes ornementaux).

CASTORS

La Ville est responsable de la gestion des infrastructures de castors qui pourraient causer des dommages à la propriété publique, alors que les propriétaires sont responsables de celles situées sur leur terrain qui pourraient causer des dommages à la propriété privée.

Il est à noter que les mesures de contrôle (trappage et démantèlement de barrage) sont encadrées par des règlements provinciaux. Pour signaler un barrage nécessitant notre attention ou pour plus d'information, contactez le Service de l'environnement et du développement durable.

OURS NOIRS

Vous vivez près d'une zone boisée ? Voici des comportements à adopter afin d'éviter d'attirer les ours près de votre résidence :

- Ne nourrissez jamais les ours;
- Entreposez la nourriture et les ordures hors de leur portée;
- Limitez l'odeur de la nourriture et des ordures.



Pour plus d'information



ESPÈCES NUISIBLES

MYRIOPHYLLE À ÉPI

Une fois introduite, cette plante aquatique très dense affecte considérablement la biodiversité des plans d'eau. Il peut alors devenir moins agréable, voire difficile de pratiquer des activités comme la baignade, le canot et la pêche.

La principale source de contamination des lacs est liée aux déplacements d'embarcations nautiques d'un plan d'eau à un autre, d'où l'importance de laver son embarcation avant la mise à l'eau, conformément au règlement de la Ville.

RENOUÉE DU JAPON

Cette espèce végétale exotique est reconnaissable par ses tiges, qui ressemblent à celles du bambou. Elle est extrêmement envahissante : il est difficile de s'en débarrasser une fois qu'elle est bien installée, et elle peut rapidement détériorer les habitats dans lesquels elle s'enracine.

Si vous soupçonnez la présence d'individus de l'une de ces espèces sur votre propriété, il est recommandé d'appeler le Service de l'environnement et du développement durable afin de recevoir des conseils.

AGRILE DU FRÊNE

Cet insecte exotique envahissant s'attaque principalement aux frênes et peut avoir des conséquences considérables allant souvent jusqu'à la mort de l'arbre. Si vous soupçonnez sa présence sur votre propriété, vous pouvez déposer une demande de permis d'utilisation temporaire de pesticides au Service de l'environnement et du développement durable. Si votre arbre est mort, vous devrez alors demander un permis d'abattage.

BERCE DU CAUCASE

Non seulement cette plante exotique envahissante représente un danger important pour la santé, mais en plus elle pose un risque pour nos écosystèmes. Le contact direct entre la peau et la sève de cette plante, combiné aux rayons du soleil, peut causer des brûlures du deuxième degré apparaissant entre 24 et 48 heures suivant l'exposition. Très douloureuses, les brûlures peuvent rester quelques semaines et les cicatrices, des années.

Si vous avez été en contact avec cette plante, appelez Info-Santé 811.



INSECTES PIQUEURS

Un contrôle biologique des insectes piqueurs est effectué chaque année sur le territoire de Mont-Tremblant, afin de réduire d'au moins 90 % la nuisance occasionnée par les mouches noires et les moustiques. L'insecticide biologique utilisé est sans danger pour la population et tout organisme vivant.





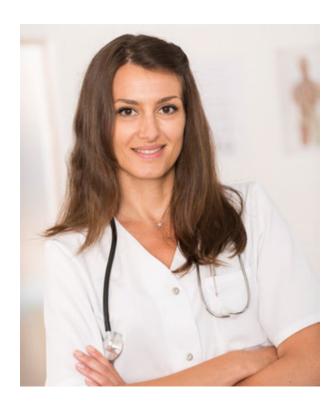
MILIEU DE VIE

SERVICES DE SANTÉ

819 324-4000, poste 34040 santelaurentides.gouv.qc.ca

La population de Mont-Tremblant bénéficie des services de santé suivants : deux hôpitaux à proximité, l'un à Sainte-Agathe-des-Monts, l'autre à Rivière-Rouge, un CLSC, cliniques médicales (publique et privée) et centres d'hébergement.

Pour connaître les coordonnées d'un établissement ou pour prendre rendez-vous, visitez le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS).



HABITATION

Le territoire est composé de secteurs qui répondent aux attentes les plus variées en termes d'habitation et de style de vie : maisons, logements multifamiliaux, logements sociaux ainsi que résidences pour aînés.

Logement social et abordable

- · Les Habitations du Ruisseau Noir
- Office municipal d'habitation de Mont-Tremblant
- > villedemont-tremblant.qc.ca/logements

CENTRES DE LA PETITE ENFANCE

CPE des Rires

720, boulevard du Docteur-Gervais 819 425-7898 **CPE L'Antre-temps**

700, rue de Saint-Jovite 819 425-9922 **CPE Les petits manitous**

142, rue du Couvent 819 425-3955

ÉDUCATION

Centre de services scolaire des Laurentides

Centre administratif
13, rue Saint-Antoine, Sainte-Agathe-des-Monts
819 326-0333
cslaurentides.qc.ca

Campus primaire de Mont-Tremblant

Situé au centre-ville de Mont-Tremblant, le campus primaire regroupe cinq écoles pour les élèves de la maternelle à la 6° année.

819 425-3420 / 819 425-3565

Centre de formation générale aux adultes des Cimes

700, boulevard du Docteur-Gervais 819 425-2710 cfgdescimes.ca

Centre collégial de Mont-Tremblant

635, boulevard du Docteur-Gervais 819 429-6155 ccmt.cstj.qc.ca

École secondaire Curé-Mercure

700, boulevard du Docteur-Gervais 819 425-3743 curemercure.ca

Centre de formation professionnelle L'Horizon

617, boulevard du Docteur-Gervais 819 429-4100 cfplhorizon.com



M (

EMPLOI

Différentes ressources sont disponibles pour la recherche d'emploi :

Carrefour jeunesse-emploi Laurentides

763, rue de Saint-Jovite 819 425-1200 cjelaurentides.org

Centre local d'emploi

1, rue Raymond 1 800 567-8334 quebec.ca/emploi

Bureau de Services Québec

1, rue Raymond Sainte-Agathe-des-Monts 1 800 567-8334

La Caravane de l'emploi de la MRC des Laurentides

819 681-3373 mrclaurentides.qc.ca/caravane-de-lemploi



TRANSPORT EN COMMUN

BUS MONT-TREMBLANT

Le service de transport en commun BUS
Mont-Tremblant est offert gratuitement et
relie le centre-ville, le Village et le Centre de
villégiature Tremblant. Facilitant les déplacements,
BUS Mont-Tremblant améliore aussi la
circulation routière et permet de réduire notre
empreinte écologique.

Pour en savoir plus, visitez BusMontTremblant.ca.

Téléchargez les applications gratuites Zenbus ou Transit pour consulter les horaires, prévoir vos trajets et connaître le prochain passage d'autobus en temps réel!

L'INTER

L'inter des Laurentides assure la liaison entre Mont-Tremblant et Saint-Jérôme. Pour en savoir plus, visitez **transportlaurentides.ca**.

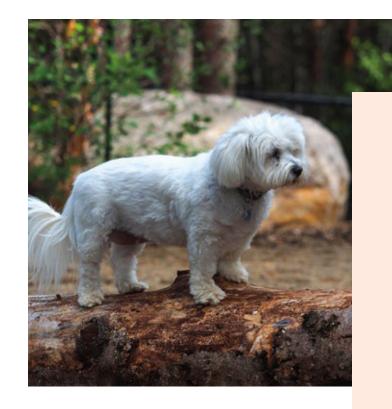
MINIBUS VERS LA SAMARITAINE

Une navette gratuite circule entre le centre-ville et La Samaritaine afin de faciliter l'accès à cet organisme de bienfaisance ainsi qu'à son comptoir d'aide alimentaire.

Horaire: Tous les mercredis de l'année, sauf pendant la période des fêtes et les vacances de la construction. Pour en savoir plus, téléphonez au 819 429-5938.

Pour connaître les heures de passage

> villedemont-tremblant.qc.ca/transport



PARC CANIN

Les propriétaires de chiens ont désormais un espace pour faire courir leurs fidèles compagnons et leur permettre de s'amuser. Aménagé sur la rue Vaillancourt, le parc canin est divisé en deux zones : l'une réservée aux petits chiens et l'autre aux gros chiens. Le parc est ouvert de 7 h à 23 h.

Pour en savoir plus

> villedemont-tremblant.qc.ca/parc-canin

BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUE

Visitez circuitelectrique.com/trouver-une-borne pour connaître l'emplacement de toutes les bornes disponibles sur le territoire de Mont-Tremblant. Vous pouvez également consulter la carte à chargehub.com ou utiliser l'appli ChargeHub.

RÉSEAU WI-FI GRATUIT

L'accès wi-fi est offert gratuitement à différents endroits sur le territoire.

Consultez la carte des emplacements branchés > villedemont-tremblant.qc.ca/wifi

JARDIN COMMUNAUTAIRE

Vous aimeriez cultiver votre propre potager, mais n'avez pas l'espace? Profitez d'un de nos 53 jardinets communautaires offerts gratuitement aux titulaires de la carte Accès Mont-Tremblant. Chacun des jardinets est cultivé de manière autonome par un individu ou une famille. Des points d'eau et des outils sont mis à la disposition de l'ensemble des usagers.

Pour réserver un espace, téléphonez au 819 425-8614

> villedemont-tremblant.qc.ca/jardins



SÉCURITÉ PUBLIQUE



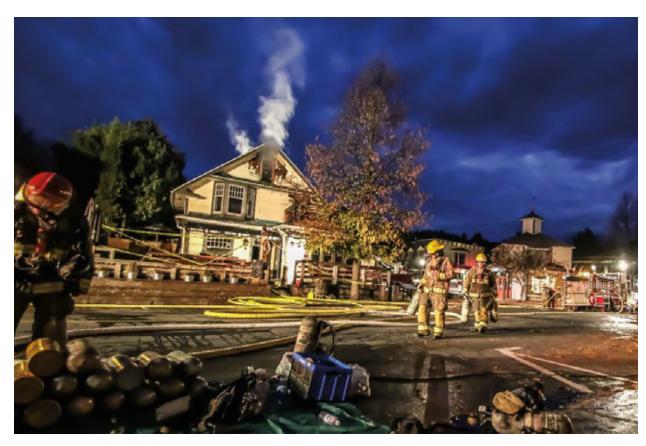
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant (SSIMT) est responsable de la prévention auprès du public, de la lutte contre les incendies, des opérations de sauvetage, de l'assistance aux victimes d'accident ou aux personnes sinistrées. La population peut compter sur une équipe en caserne 24/7, ce qui optimise le temps de réponse.

Le SSIMT dessert neuf municipalités limitrophes de la MRC des Laurentides.

Adresses

- Caserne n° 51 80, chemin de Brébeuf
- Caserne n° 52 (bureaux administratifs)
 1250, chemin du Village



SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)

380, rue Siméon (poste de Mont-Tremblant)

La SQ assure la desserte policière du territoire de la MRC des Laurentides, incluant la Ville de Mont-Tremblant depuis juin 2021.

Les agents de la Sûreté du Québec assurent une présence rassurante sur le territoire. Ils patrouillent dans les rues afin de veiller au respect des règlements municipaux relatifs au maintien de la paix, de l'ordre et de la sécurité publique, et interviennent quotidiennement auprès des personnes aux prises avec des situations difficiles.

POUR JOINDRE LA SQ

- En cas d'urgence, veuillez composer immédiatement le 911. Lors d'interruptions du service téléphonique, les répondants disposent des données de la personne qui appelle.
- S'il s'agit d'une demande administrative ou d'une demande d'information, ou pour joindre un policier en particulier, vous devez composer le numéro de téléphone du poste principal de la MRC des Laurentides, soit le 819 326-3131, entre 8 h 30 et 16 h 30.
- Pour obtenir des informations d'ordre général, vous pouvez consulter le site Internet de la SQ à l'adresse suivante : sq.gouv.qc.ca.

COUR MUNICIPALE

1145, rue de Saint-Jovite 819 425-8614 cour@villedemont-tremblant.qc.ca

La cour municipale de Mont-Tremblant est un tribunal judiciaire de première instance qui a juridiction sur le territoire de Mont-Tremblant ainsi que sur celui de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord. Elle entend des causes relatives au respect des règlements municipaux, au Code de la sécurité routière et à certaines autres lois du Québec.

Paiement:

- Sur place (1145, rue de Saint-Jovite) : argent comptant, carte de débit et carte de crédit
- Par la poste : mandat-poste et chèque personnel
- Par téléphone : Visa débit et carte de crédit
- Par votre institution financière (si offert par votre institution)

Vous pouvez prendre une entente de paiement en appelant à la cour municipale ou en vous présentant au comptoir.



SYSTÈME D'ALERTE AUTOMATISÉ

SOYEZ JOIGNABLES EN TOUT TEMPS!

Soyez informés rapidement, en cas d'urgence ou de force majeure, par téléphone (ligne fixe ou cellulaire), par courriel ou par message texte (SMS).

La Ville possède un service d'alerte dans le but de faciliter la transmission de messages importants à un grand nombre de personnes, et ce, dans un court délai.

Exemples de situations d'urgence :

- interruption d'alimentation en eau;
- avis d'ébullition d'eau;
- fermeture de route;
- catastrophe naturelle.

Lors de telles situations, un message est envoyé aux personnes inscrites sur la liste, selon le secteur concerné, ou à l'ensemble de la ville, selon le cas.

INSCRIPTION

Vous êtes automatiquement inscrits si:

 votre numéro de téléphone résidentiel figure dans l'annuaire téléphonique (pour les appels d'urgence seulement).

Vous n'êtes pas inscrits si:

- vous possédez seulement un cellulaire;
- vous êtes une nouvelle résidente ou un nouveau résident de Mont-Tremblant;
- vous venez de changer de numéro de téléphone;
- votre numéro de téléphone est confidentiel.

Inscription rapide et facile en ligne

villedemont-tremblant.qc.ca/alerte



ALERTES ET NOTIFICATIONS DE MASSE Soyez joignables rapidement en cas d'alerte

SITUATION D'URGENCE : ÊTES-VOUS PRÊTS?

Lors de situations d'urgence (inondations, tornades, pannes de courant majeures, etc.), vous devriez être prêts à subvenir à vos besoins et à ceux de votre famille pendant au moins 72 heures ou le temps qu'arrivent les secours.

- Préparez une trousse d'urgence et personnalisez-la en fonction de vos besoins.
 Vous pouvez également vous procurer une trousse préassemblée auprès de la Croix-Rouge.
- Établissez un plan d'urgence avec votre famille et pratiquez-le. Il est important de déterminer un point de ralliement.

Pour plus de conseils

> villedemont-tremblant.qc.ca/trousse-durgence

EN CAS DE SINISTRE

Avec l'amplification récente des phénomènes naturels (pluies diluviennes, tornades, inondations, etc.) et leurs impacts catastrophiques sur nos infrastructures, routes et bâtiments, voici un rappel des meilleures pratiques pour faire face aux situations d'urgence.



Trousse 72 h

Dans votre trousse, prévoyez :

- de l'eau;
- de la nourriture (non périssable) et un ouvre-boîte manuel;
- des articles pour les besoins particuliers (médicaments, préparation pour nourrisson, lunettes);
- des copies des documents importants de la famille (actes de naissance et de mariage, passeports, permis, testaments, actes de propriété et contrats d'assurance);
- une copie de votre plan d'urgence;
- une lampe de poche à manivelle ou alimentée par piles et des piles de rechange;
- · une radio à manivelle ou à piles;
- un double des clés des voitures et de la maison;
- une trousse de premiers soins;
- de l'argent comptant;
- des articles d'hygiène personnelle;
- de la nourriture et des médicaments pour vos animaux de compagnie;
- un téléphone mobile avec un chargeur.

Pour acheter une trousse 72 h de la Croix-Rouge ou pour la liste complète des articles

villedemont-tremblant.qc.ca/trousse72h



RÈGLEMENTS

Cette section présente certains règlements en vigueur au moment de la rédaction du guide. Ces textes ne remplacent en aucun cas les textes officiels adoptés par le conseil municipal ou celui de l'agglomération.

Pour consulter l'intégralité des règlements > villedemont-tremblant.qc.ca/reglements

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'installation d'un abri d'auto temporaire est autorisée du 15 octobre au 15 avril de l'année suivante. À l'issue de cette période, tout élément de l'abri doit être enlevé et la structure démontée.

COUPEZ LES MOTEURS

Il est interdit de laisser fonctionner le moteur d'un véhicule immobilisé pendant plus de cinq minutes.

STATIONNEMENT DE NUIT

Du 15 novembre au 1^{er} avril, entre 2 h et 7 h, le stationnement est interdit sur les chemins publics.



VENTES-DÉBARRAS

Les ventes-débarras sont autorisées deux fois par année : la fin de semaine de la Journée nationale des patriotes et celle de la fête du Travail. Aucun permis n'est requis, mais des règles s'appliquent.

FERTILISANTS ET PESTICIDES

L'utilisation de pesticides est interdite en tout temps sur l'ensemble du territoire, sauf ceux énumérés dans le règlement (2004)-67 et qui sont autorisés à la suite de l'émission d'un permis. Cette interdiction ne s'applique pas aux terrains de golf ni aux propriétés agricoles et horticoles.

- L'utilisation de fertilisants est interdite à l'intérieur d'une bande riveraine de 100 m d'un lac ou d'un cours d'eau.
- L'utilisation de fertilisants organiques est interdite à moins de 15 m d'une bande riveraine.

LAVAGE DES EMBARCATIONS ET DES REMORQUES

- Pour laver ses équipements, le propriétaire d'une embarcation motorisée, d'un voilier ou d'une remorque doit se présenter à un poste de lavage certifié par la Ville où il obtiendra une vignette valable pendant 24 h. La liste des postes de lavage est disponible sur notre site Internet.
- villedemont-tremblant.qc.ca/embarcations
- Avant la mise à l'eau, le propriétaire d'une embarcation non motorisée (planche à voile, planche à pagaie, canot, kayak, etc.) doit inspecter minutieusement son embarcation, la laver à une distance minimale de 30 m de tout plan d'eau, retirer tout organisme (animal ou végétal) qui se trouve sur la coque, la remorque ou tout autre équipement relié à l'embarcation et vidanger tous les contenants pouvant contenir de l'eau d'un autre plan d'eau.

REMPLISSAGE DE PISCINE

Le remplissage doit s'effectuer entre minuit et 6 h. Toutefois, le maintien du niveau d'eau pour un fonctionnement adéquat est permis en tout temps.

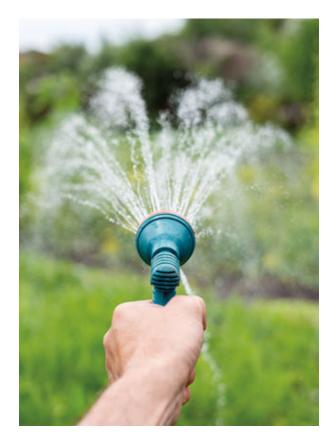
RIVES ET MILIEUX HUMIDES

Pour toute intervention (aménagement, abattage, construction, etc.) en rive d'un cours d'eau ou d'un lac ainsi que dans un milieu humide, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme. Plusieurs normes s'appliquent.

ARROSAGE

Aucun arrosage extérieur n'est permis les jours de pluie et tout système d'arrosage automatique doit être arrêté.

- L'utilisation de l'eau potable pour le lavage des entrées de maison ou autres surfaces, ainsi que pour faire fondre de la neige ou de la glace, est défendue en tout temps.
- Les adresses avec un numéro pair peuvent arroser les lundis, mercredis, vendredis et dimanches, entre 19 h et 22 h.
- Les adresses avec un numéro impair peuvent arroser les mardis, jeudis, samedis et dimanches, entre 19 h et 22 h.
- Les systèmes d'arrosage automatique peuvent être utilisés entre 3 h et 6 h les dimanches, mardis et vendredis, sauf en cas de pluie.





FEUX EN PLEIN AIR

Ce qui est interdit et passible d'une contravention :

- allumer un feu de plus de 1 m³;
- brûler des déchets, matériaux de construction, de rénovation et de démolition, arbres et broussailles lors d'un déboisement;
- allumer un feu de camp à moins de 15 m d'un lac, étang, cours d'eau ou milieux humides;
- allumer un feu de camp lorsque les conditions climatiques sont défavorables (sécheresse et vent fort).

Une interdiction de feu en plein air peut être décrétée par le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant ou la SOPFEU.

 villedemont-tremblant.qc.ca/feux
 (Indice de la SOPFEU disponible en bas de page)

INSTALLATIONS SEPTIQUES

La vidange périodique des fosses septiques est obligatoire :

- tous les deux ans dans le cas d'un bâtiment ou d'une résidence permanente;
- tous les quatre ans pour les résidences secondaires occupées moins de 180 jours par année.

Après chaque vidange, il est obligatoire de faire parvenir une copie de la facture au Service de l'urbanisme.

Les propriétaires doivent être liés en tout temps par contrat pour l'entretien de l'installation septique.

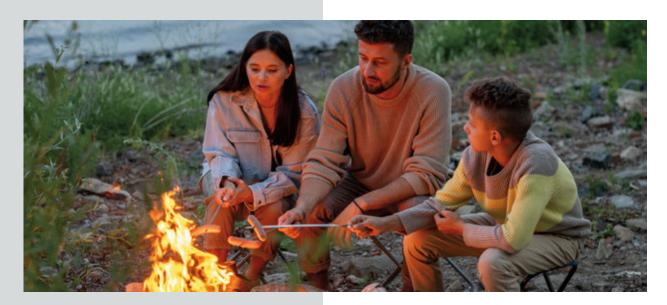
> villedemont-tremblant.qc.ca/fosse-septique

SYSTÈME D'ALARME

Se procurer un permis (gratuit) certifiant l'enregistrement d'un système d'alarme (relié ou non à une centrale) est obligatoire.

Formulaire de demande de permis disponible en ligne

> villedemont-tremblant.qc.ca/reglements



NOURRISSAGE DES CERFS

Il est interdit de nourrir les cerfs de Virginie, car cela nuit à leur santé (leur système digestif n'est pas adapté à ce type de nourriture) tout en augmentant le risque d'accidents routiers.



CHATS ET CHIENS

Une licence est obligatoire pour les chiens et les chats. Elle est renouvelable tous les deux ans pour les chats et annuellement pour les chiens.

> villedemont-tremblant.qc.ca/licence

